

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 11 octobre 2022, 19 h
Centre Armand F.-Albert – Quartier Saint-Hilaire

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Jean-Pierre Ouellet	<i>Maire</i>
Pierre Milliard	<i>Directeur général</i>
Jessica Raymond	<i>Greffière par intérim</i>

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Rino Levasseur	Robert Bonenfant
Quartier Clair :	Carl Sawyer	
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau

CONSEILLER ABSENT :

Quartier Clair : Richard Michaud

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Le maire demande les présences. Le conseiller Richard Michaud est absent.

3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2022-10-11 (1)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 13 septembre 2022

Résolution n° 2022-10-11 (2)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 13 septembre 2022, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé au besoin.

Motion adoptée.

6. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION

Il n'y a aucune présentation, délégation officielle, pétition et demande d'information.

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS

Il n'y a aucune présentation de rapports.

8. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

- a) **1^{ère} lecture, par son titre, de l'Arrêté n° 37.06 – Arrêté modifiant le Plan rural No 37 du Village de Clair**

Résolution n° 2022-10-11 (3)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 1^{ère} lecture, par son titre, de l'Arrêté n° 37.06 – Arrêté modifiant le Plan rural No 37 du Village de Clair.

Motion adoptée.

- b) **2^e lecture, par son titre, de l'Arrêté n° 37.06 – Arrêté modifiant le Plan rural No 37 du Village de Clair**

Résolution n° 2022-10-11 (4)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 2^e lecture, par son titre, de l'Arrêté n° 37.06 – Arrêté modifiant le Plan rural No 37 du Village de Clair.

Motion adoptée.

- c) **3^e lecture, dans son intégralité, de l'Arrêté n° 37.06 – Arrêté modifiant le Plan rural No 37 du Village de Clair** (*Selon la Loi sur la gouvernance locale, LNB 2017, chapitre 18, paragraphe 15 (3), un sommaire peut être lu*).

Résolution n° 2022-10-11 (5)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture, dans son intégralité, de l'Arrêté n° 37.06 – Arrêté modifiant le Plan rural No 37 du Village de Clair.

Motion adoptée.

d) 3^e lecture, par son titre, et adoption de l'Arrêté n° 37.06 – Arrêté modifiant le Plan rural No 37 du Village de Clair

Résolution n° 2022-10-11 (6)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture, par son titre, ainsi que l'intégralité de l'Arrêté n° 37.06 – Arrêté modifiant le Plan rural No 37 du Village de Clair.

Motion adoptée.

e) Abrogation de la résolution n° 2020-12-08(12) : Nommer Madame Jessica Raymond à titre de greffière adjointe

Résolution n° 2022-10-11 (7)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska abroge la résolution n° 2020-12-08(12) : Nommer Madame Jessica Raymond à titre de greffière adjointe.

Motion adoptée.

f) Nomination de Madame Jessica Raymond à titre de greffière municipale par intérim

Résolution n° 2022-10-11 (8)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

ATTENDU QUE les paragraphes 71 et 74 de la *Loi sur la gouvernance locale* exigent qu'un greffier municipal soit nommé et assiste à toutes les réunions d'un conseil municipal et décrive les tâches propres au poste;

ATTENDU QUE le greffier municipal est actuellement le seul agent autorisé à signer et à apposer le sceau corporatif de la Communauté de Haut-Madawaska;

ATTENDU QUE Madame Francine Bossé, greffière municipale de Haut-Madawaska, sera absente du bureau et incapable d'exercer les fonctions décrites dans la *Loi sur la gouvernance locale* du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022;

IL EST DONC RÉSOLU QUE Madame Jessica Raymond, greffière municipale adjointe, soit nommée greffière municipale par intérim, pour remplacer la greffière municipale, en son absence, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, pour exercer les fonctions décrites dans la *Loi sur la gouvernance locale*.

Motion adoptée.

9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

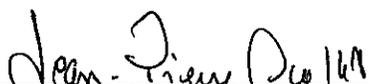
Il n'y a aucune question différée antérieurement.

10. AFFAIRES NOUVELLES

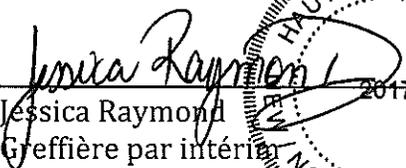
1. **Correspondances** : Aucune.
2. **Invitations** : Aucune.
3. **Autres** :

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Francine Caron à 19 h 07.



Jean-Pierre Ouellet
Maire



Jessica Raymond
Greffière par intérim

